



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

## Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

### 1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire  
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123  
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex  
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16  
E-Mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

### 2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

## Section II : OBJET DU MARCHÉ

### 1) Description

#### Objet du marché :

REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL  
EN MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE  
(Suite procédure infructueuse)

Type de marché : **Marché de prestations intellectuelles**

Fournitures

Services

Travaux

Code CPV : 71241000 – Etude de faisabilité, service de conseil, analyse

Lots – Variantes – Options : Sans objet

L'étude comportera une mission de base (décomposée en 2 parties) et une mission complémentaire :

#### ➤ Mission de base :

- Partie 1 : Etat des lieux, propositions de scénarii
- Partie 2 : Définition technique du scénario choisi

#### ➤ Mission complémentaire :

- Rédaction du programme ; Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de déclencher ou non la mission complémentaire dans un délai de 3 mois à réception du rapport définitif synthétisant le projet.

### 2) Visite du site des travaux

Il est conseillé à chaque candidat de se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés, en prenant contact avec Monsieur RUHLMANN – Services Techniques Municipaux – au 03 86 26 50 36

### **3) Durée du marché ou délai d'exécution**

Date prévisionnelle de début des travaux: **21/02/2022**

**Délai de réalisation des travaux** : (la semaine compte 7 jours calendaires)

<b>Mission de base - partie 1</b>	<b>45 jours à compter de la réception de la notification</b>
<b>Mission de base - partie 2</b>	<b>30 jours après l'ordre de service prescrivant de la commencer</b>
<b>Mission complémentaire</b>	<b>30 jours après l'ordre de service prescrivant de la commencer</b>

## **Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **1) Conditions relatives au marché**

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

### **2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures**

**Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Les candidats devront obligatoirement remettre les pièces administratives demandées dans le cahier des charges. En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

## **Section IV : PROCEDURE**

### **1) Type de procédure/ Mode de passation**

Le marché sera passé, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général et ne pas donner suite au dossier.

Le pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats en application des dispositions du code de la Commande Publique.

### **2) Critères d'attribution**

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans la lettre de commande.

### **3) Renseignements d'ordre administratif**

**Date limite de réception des offres : 24/01/2022– 12 heures**

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français**

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro**

## **Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **1) Autres informations**

**Adresse de retrait des dossiers :**

**Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf : ETUDHOPITALMSP-2).**

**Il est fortement conseillé de s'inscrire avec une adresse mail valide et consultée régulièrement sur cette plateforme pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.**

**Réception des offres :**

Les plis devront être « déposés » sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr>, avant la date et l'heure de réception des offres.

## 2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue Assas  
21000 DIJON  
☎ 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffes du Tribunal de Dijon  
22 rue Assas  
21000 DIJON  
☎ 03.80.73.91.02

## 3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le site du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant téléchargé le DCE sur la plateforme territoires numérique (sous condition de non-anonymat sur cette dernière) 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 4) Date d'envoi du présent avis à la publication : **21 DEC. 2021**

Le Maire  
Daniel GILLONNIER

